

**SOCIETE DES
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DES COMMUNES NEUCHATELOISES**

P r o c è s - v e r b a l

de la 62ème assemblée générale du vendredi 27 mai 1988,
tenue à l'Eurotel de Thielle-Wavre

Présidence : M. Gérard VILLAT, Président

A 18.30 heures précises, le Président ouvre la soixante-deuxième assemblée générale de la Société des administrateurs et fonctionnaires des Communes neuchâteloises et salue tout particulièrement :

M. Robert COSTE, 1er Secrétaire du Département de l'Intérieur,
M. André RUEDI, Chef du Service des Communes,
M. Max SCHAFFROTH, Président de Commune de Thielle-Wavre et
M. Jürg SCHLAEPPI, Conseiller communal de Thielle-Wavre.

N'ont pu, malheureusement, honorer de leur présence ces assises :

M. Jean-Claude JAGGI, Conseiller d'Etat, Chef du Département
de l'Intérieur

qui participe, avec le Conseil d'Etat, à une importante réunion
et qui a chargé Monsieur André RUEDI, Chef du Service des
Communes et Juriste du Département, de le représenter.

M. Jean-Pierre RENK, Préfet des Montagnes
retenu par d'autres obligations.

M. Jean-Marie REBER, Chancelier d'Etat

qui doit également assumer d'autres obligations en ce jour.

La Société des Magistrats et Fonctionnaires de l'Etat et

Les représentants de l'Association des secrétaires municipaux
du canton de Vaud

qui n'ont pu se libérer.

Avant d'aborder la partie administrative, le Président tient à remercier sincèrement les Autorités communales de Thielle-Wavre, ainsi que notre collègue Madame Monique CALAME, pour la parfaite organisation de cette rencontre.

L'ordre du jour, accepté à l'unanimité, sans modification, a la teneur suivante :

ORDRE DU JOUR

1. Appel;
2. Procès-verbal de la 61ème assemblée des administrateurs et fonctionnaires des Communes neuchâteloises, du 8 mai 1987, à La Brévine;
3. Rapports : a) du Président;
b) du caissier;
c) des vérificateurs;
4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs;
5. Mutations;
6. Elections statutaires :
 - a) du représentant du district de Boudry, en remplacement de notre collègue Alfred ZEHR, qui n'est plus rééligible; proposition de M. Claude GERSTER, administrateur communal à Rochefort.
 - b) du représentant du Val-de-Ruz; proposition de M. Jean-Claude MARTI, administrateur communal aux Hauts-Geneveys, qui accepte un renouvellement de son mandat.
7. Nomination d'un membre honoraire, M. Fernand HUGUENIN;
8. Fixation de la cotisation 1988-1989;
Propositions :
fr. 30.-- membre actif
fr. 10.-- membre honoraire et libre
fr. 20.-- membre soutien;
9. Divers.

1. Appel

Membres présents : 40

Membres excusés : 33

2. Procès-verbal

Chaque membre ayant reçu une copie intégrale du compte rendu de la dernière assemblée générale, la lecture de ce dernier s'avère donc inutile. De plus, ne donnant lieu à aucun commentaire, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Rapports

a) du P r é s i d e n t

"Depuis notre dernière assemblée générale du 8 mai 1987 à la Brévine, le comité s'est réuni à deux reprises, soit : -le 26 août 1987, à 17.00 heures, à Colombier, et
-le 17 février 1988, à 17.00 heures, aux Hauts-Geneveys.

Lors de la séance du 26 août 1987 à Colombier, le Comité s'est constitué de la manière suivante :

Présidence	:	Gérard VILLAT, Môtiers
Vice-présidence	:	Raymond FROSSARD, Marin-Epagnier
Caissier	:	Jean-Claude MARTI, Les Hauts-Geneveys
Secrétaire	:	Paul-André ADAM, Travers
Secrétaire aux verbaux	:	Jean-Jacques LANDRY, Les Brenets
Mandats spéciaux	:	Alfred ZEHR, Colombier

L'année qui vient de s'écouler a été assez calme dans les domaines qui intéressent directement notre société. Nous n'avons pas eu de représentation particulière à assumer et, cependant, certains points sont à signaler, qui ont leur importance, notamment en ce qui concerne, encore et toujours, la loi sur la protection de la personnalité.

Ainsi que vous avez pu le constater, il apparaît qu'aucun progrès n'a été réalisé dans les dossiers qui ont été constitués et envoyés à l'Autorité de surveillance, en ce sens que le Président de cette Autorité a démissionné et que, jusqu'à ce jour, les dossiers sont en suspens.

Pourtant, il est bien clair que la loi est en application et que nous devons la respecter, en ne donnant que les renseignements qu'elle nous permet de divulguer. Selon des renseignements obtenus, il ne nous semble pas que ce soit toujours le cas, notamment envers certaines officines spécialisées dans ce domaine qui font tout pour obtenir les renseignements qui les intéressent.

Il avait été prévu que le comité se mettrait en contact avec le Département de l'Instruction publique de l'Etat de Neuchâtel, concernant les décomptes scolaires que les administrations communales doivent toujours établir, alors qu'il semblait que nous n'aurions plus à le faire, cela par rapport à leur système informatique qui détient déjà toutes ces données.

Nous devions dans un premier temps solliciter un rendez-vous avec le Chef du département, malheureusement cela ne s'est pas concrétisé en 1987. Par contre, votre serviteur a eu un entretien avec un des responsables en février, et, il lui a été répondu qu'il ne comprenait pas trop le sens de notre démarche. Là-dessus, il a été décidé de fixer une entrevue, courant juin, avec ces Messieurs.

En 1987, il n'a pas été possible de participer à l'assemblée annuelle des Secrétaires municipaux du canton de Vaud, qui a tenu ses assises le 25 septembre dernier, à Château-d'Oex.

Le comité, d'autre part, a émis le désir de nouer des liens avec les secrétaires communaux du canton du Jura. Des contacts ont été pris, mais aucune décision définitive n'a, jusqu'à ce jour, encore été prise.

Concernant la nouvelle loi sur le Tourisme, là encore une fois, son application pose beaucoup de problèmes. En effet, il existe d'énormes disparités de traitement d'une commune à l'autre. Toutefois, comme chacun l'a appris tout dernièrement, une information aux communes va être mise sur pied tout prochainement par l'Etat.

Pour terminer et avant de remercier mes collègues du comité pour leur excellent travail et leur assiduité aux séances, je regrette que nos assises de ce jour tombent en même temps que le Congrès Suisses des officiers de l'Etat civil, c'est la raison pour laquelle plusieurs de nos collègues manquent à l'appel aujourd'hui."

b) du caissier

Monsieur Jean-Claude MARTI, caissier, commente les comptes 1987-1988, qui bouclent par un bénéfice de fr. 581.70, portant la fortune au bilan à fr. 13'115.20.

c) des vérificateurs

Nos collègues, Monique CALAME, de Thielle-Wavre, et Jean-Pierre THIEBAUD, de Cressier, ont procédé, ce jour, au contrôle des comptes qui viennent de nous être exposés. Ceux-ci ont été reconnus parfaitement exacts et bien tenus. La recommandation est donc faite à l'assemblée de les accepter tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au caissier avec remerciements.

4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs

Le Président met au vote ces divers rapports, qui sont acceptés à l'unanimité, sans modification.

5. Mutations

En ce début d'année, notre société a déploré le décès de Monsieur Norbert SCHNEITER, administrateur communal à Boveresse. Chacun gardera un souvenir ému de ce cher collègue. Pour honorer sa mémoire, le Président prie l'assemblée de se lever et d'observer un instant de silence.

Il évoque ensuite l'effectif de la société à ce jour, qui comprend :

- membres actifs	:	84
- membres honoraires actifs	:	7
- membres honoraires non actifs	:	11
- membres libres	:	4
- membre d'honneur	:	1

EFFECTIF TOTAL 107 membres

Ont démissionné :

M. André FRANCEY, Bevaix; Mme Daisy HARTMANN, Bôle; Mme Eliane RIGHETTI, Brot-Dessous; M. Jean-Pierre MARGOT, Neuchâtel; Mme Viviane SUNIER, Saint-Blaise; Mme Christiane BONNET, Les Planchettes.

Ont demandé leur admission :

M. Jean-Daniel GERBER, Bôle; Mme Renée KAUFMANN, Bôle; M. Claude LIMAT, Bevaix; M. Charles MAURER, Villiers; Mme Anne-Lyse PERROT, Les Grattes; M. Nicolas TRIPET, Boveresse; M. Rémy MONTANDON, Noiraigue; M. Christian BUGNARD, Fleurier; M. Jean-Pierre CHASSOT, Fleurier; Mme Nadia BOREL, Peseux; Mme Jeannine CHAPATTE, Les Planchettes.

Ces nominations sont ratifiées par acclamations.

6. Elections statutaires

Conformément à l'article 12 des statuts, lettre b, l'assemblée doit nommer, pour une période de trois ans, le représentant du district de Boudry, en remplacement de Monsieur Alfred ZEHR, non rééligible, et le représentant du Val-de-Ruz, qui, lui, est rééligible.

Pour suppléer à Monsieur ZEHR, les délégués du district de Boudry présentent la candidature de Monsieur Claude GERSTER, administrateur communal à Rochefort.

Quant au district du Val-de-Ruz, Monsieur Jean-Claude MARTI, rééligible a accepté d'assumer un nouveau mandat.

Aucune autre proposition n'entrant en ligne de compte, sont donc nommés par acclamations Messieurs Claude GERSTER et Jean-Claude MARTI.

7. Nomination d'un membre honoraire

Il y a exactement 25 ans, était admis au sein de notre société Monsieur Fernand HUGUENIN, administrateur à Auvernier. En vertu de l'article 5 des statuts, la proposition est avancée d'élever Monsieur HUGUENIN au rang de membre honoraire de la société, en rappelant que l'intéressé a siégé durant de nombreuses années au comité et qu'il en a même assuré la présidence avec dévouement et compétence.

Prenant alors la parole, Monsieur HUGUENIN exprime la joie et l'honneur que lui procure cette distinction. De plus, cette nomination lui permettra de rester membre de la société, ce qui n'aurait pu se faire autrement puisque Monsieur HUGUENIN prendra une retraite anticipée à fin 1989.

8. Fixation de la cotisation 1988-1989

Propositions du comité : fr. 30.-- pour les membres actifs
fr. 10.-- pour les membres honoraires non actifs et
libres (sans changement)
fr. 20.-- pour les membres soutien.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son aval.

9. Divers

Monsieur Mathias WIRZ demande, qu'à l'avenir, le comité veuille bien vouer une attention toute particulière quant au choix de la date de la prochaine assemblée générale, dans le but d'éviter, si possible, que plusieurs réunions, touchant les mêmes personnes, ne se déroulent le même jour. Aujourd'hui, en effet, se tient également à Zofingue l'assemblée fédérale des officiers de l'Etat civil.

Déplorant ce chevauchement de dates, le Président assure l'interpellateur, qu'à l'avenir, le comité prendra toute disposition pour prévenir ce genre de désagrément.

Aucun membre ne désirant encore s'exprimer à ce point de l'ordre du jour, le Président donne la parole à Monsieur André RUEDI, Chef du Service des Communes, qui apporte à l'assemblée les salutations cordiales de Monsieur Jean-Claude JAGGI, Chef du Département de l'Intérieur, et de ses collègues du Conseil d'Etat.

M. RUEDI relève tout d'abord que, conformément aux directives qui leur avaient été données, toutes les communes ont déposé les comptes 1987 dans les délais. Ce qui n'avait pas été le cas en 1984, puisqu'à l'époque le Conseil d'Etat s'était trouvé dans l'obligation de prendre un arrêté extraordinaire.

1988, rappelle encore l'orateur, sera l'année de l'introduction progressive, dans les communes, du nouveau plan comptable Buschor, adopté en 1977 par le Conseil d'Etat. La plupart des petites communes auront ainsi l'opportunité de passer à la gestion informatique. A cet égard, Monsieur RUEDI se plaît à relever que la majorité d'entre elles ont opté pour une association avec la Ville de Neuchâtel. Par ailleurs, dans l'optique de cette prochaine échéance, une séance d'information à l'intention des communes va, dans un proche avenir, être mise sur pied.

Le Chef du Service des Communes nous apprend, d'autre part, que l'Etat étudie actuellement les modalités d'un élargissement ou d'une extension des compétences du Fonds d'entraide en faveur des communes en difficultés.

En conclusion, il se réjouit des excellentes relations que son service entretient avec les communes.

Pour parachever la partie officielle de cette 62ème Assemblée générale des administrateurs et fonctionnaires des Communes neuchâteloises et, selon une tradition bien établie, la parole est donnée au représentant des Autorités de céans, en l'occurrence à Monsieur Max SCHAFROTH, Président de commune de Thielle-Wavre. Ce dernier, après avoir dit tout l'honneur que lui-même et sa Commune avait d'accueillir nos assises, dépeint, avec humour et esprit d'à-propos, le canevas historique de la Commune de Thielle-Wavre qui va fêter, le 2 juillet prochain, le centième anniversaire de sa fusion. Une plaquette ayant été éditée pour l'occasion, notre hôte nous informe qu'il en tient des exemplaires à disposition des éventuels intéressés.

Le Président remercie Monsieur SCHAFROTH de son exposé haut en couleur qui clôt de fort belle manière cette assemblée. Il prie ensuite chacun de suivre les directives de notre collègue Monique CALAME pour la partie récréative qui débute par un apéritif offert par la Commune de Thielle-Wavre.

La séance est levée à 19.15 heures.

*Au nom de la Société des administrateurs
et fonctionnaires des Communes neuchâteloises*

*LE PRESIDENT,
Gérard VILLAT*

*LE RAPPORTEUR,
Jean-Jacques LANDRY*